

Municipalité des Cèdres



Programme d'aide financière
pour parents de nouveau-nés

Achat de couches lavables

Politique familiale

En vigueur depuis le 11 mai 2010

Amendements :

11 juin 2013

12 janvier 2016

13 décembre 2016



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR PARENTS DE NOUVEAU-NÉS

BUT DU PROGRAMME

Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables, la Municipalité des Cèdres offre, depuis 2010, une aide financière aux familles résidant à Les Cèdres qui ont un jeune bébé (entre 0 et 12 mois) et qui font l'achat de couches lavables neuves.

Le montant global disponible dans le cadre de ce programme d'aide financière pour l'année est de 1 000 \$.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Problématique des couches jetables

Bien que les progrès des dernières années aient rendu les couches jetables moins nuisibles pour l'environnement, elles représentent toujours un fardeau pour les lieux d'enfouissement et contribuent à l'épuisement des ressources naturelles.

Environ 1,7 milliard de couches jetables sont enfouies au Canada à chaque année, soit l'équivalent de 250 000 tonnes métriques de déchets.

Au Québec, c'est plus de 60 000 tonnes de couches qui sont enfouies annuellement.

De 5 000 à 7 000 couches jetables sont nécessaires pour rendre un enfant propre. Or, le temps de décomposition d'une seule couche varie entre 300 à 500 ans.

Le programme a donc pour objectifs :

- D'encourager les jeunes parents à utiliser les couches lavables;
- Réduire la quantité de déchets enfouis.

Description des couches lavables

Les couches lavables sont fabriquées le plus souvent à partir de coton (biologique ou non), de flanelle, de polyester, de bambou ou encore de chanvre. De toutes, c'est la couche de coton qui est la plus populaire. Les modèles varient pour s'adapter à chaque bébé et aux besoins des familles.

Les couches lavables sont aujourd'hui beaucoup plus modernes et faciles d'entretien que par le passé. Les velcros et les boutons-pression ont remplacé les épingles et les couches sont lavables à la machine.

Elles se changent aussi facilement que les couches jetables et permettent de diminuer de moitié le coût nécessaire pour rendre un enfant propre (environ 2 ans et demi).

De par leur caractère réutilisable, les couches lavables représentent une solution environnementale. Environnement Canada reconnaît d'ailleurs les couches lavables comme un choix supérieur à leurs cousines jetables.

Montant de la contribution

La Municipalité des Cèdres veut aider les nouveaux parents!

La Municipalité offre un remboursement de 4,20 \$ par couche selon les conditions suivantes :



Nombre d'enfants	Achat minimum de couches lavables neuves	Montant maximum de la subvention accordée
1 ^{er} enfant	24	100 \$
2 ^e enfant	18	100 \$
3 ^e enfant	12	100 \$
4 ^e enfant et les suivants	6	100 \$

Une seule subvention sera accordée par enfant.
Les demandes sont traitées sur présentation de tous les documents requis.

COMMENT PARTICIPER ?

- Achetez un ensemble de couches réutilisables selon les conditions énoncées.
- Remplissez le formulaire de demande de remboursement.
- Joignez-y l'original de la facture d'achat avec les numéros de TPS et de TVQ et les autres documents demandés. La facture vous sera retournée avec le paiement.
- Faites parvenir le tout, au plus tard 270 jours (9 mois) suivant la date d'achat, à :

Municipalité des Cèdres
Programme d'aide financière pour l'achat de couches réutilisables
1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres, Québec
J7T 1A1



FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

J'aide l'écologie en utilisant des couches lavables

Identification du demandeur (écrire en lettres moulées)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse _____ Appartement : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. rés. _____ Tél. bur. _____ Poste : _____

Nom de l'enfant : _____

Âge ¹ : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Joindre obligatoirement à votre demande :

- Facture originale ²
- Copie d'une preuve de résidence (*compte de taxes ou bail*)
- Copie d'une preuve de naissance (*acte de naissance*)

Signature du demandeur : _____

¹ Programme offert pour les enfants de moins de 12 mois

² Le nom de l'entreprise et les numéros de TPS et TVQ sont requis sur la facture

